

Rapport de présentation du Compte Administratif 2021

I – INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi « NOTR(e) » du 7 août 2015 indique qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être jointe au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités territoriales.

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021. Il traduit l'exécution du budget communal (budget principal et budget annexe) en recettes et en dépenses.

La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- Comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- Dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- Prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre commune.

Ce document éclaire plus largement sur la situation financière de la commune que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences.

En 2021, la Commune de LANCON-PROVENCE dispose de 2 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe ZAC de la Coudoulette

Ce rapport vient compléter le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal du 1^{er} mars 2022 présentant une analyse de la situation financière de la commune et des orientations à venir pour maîtriser celle-ci. Une nouvelle analyse ne sera donc pas présentée ici.

Ce rapport vise à simplifier la lecture du compte administratif pour l'exercice 2021.

II – DEFINITION

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget primitif qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Pour la commune de LANCON-PROVENCE, le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif afin de permettre l'intégration des résultats 2021 au budget primitif 2022.

Le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local

En outre le Compte administratif est composé des annexes suivantes :

- Tableaux récapitulant l'état des emprunts et dettes ;
- Présentation de l'état des provisions ;
- Présentation des méthodes utilisées pour les amortissements ;
- Présentation de l'équilibre des opérations financières ;
- Présentation de l'état des charges transférées en investissement ;
- Présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers ;
- Présentation des engagements donnés et reçus ;
- Présentation de l'emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale ;
- Etat du personnel ;
- Liste des organismes de regroupement dont la commune est membre ;
- Liste des établissements ou services créés par la commune ;
- Tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions directes.
- Etat de variation des immobilisations ;
- Etat présentant le montant de recettes et de dépenses affectées aux services assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée qui ne font pas l'objet d'un budget distinct du budget général.

III – GRANDES MASSES ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Section	Mouvements	Crédits ouverts 2021	Réalisations 2021
Budget Principal			
Fonctionnement	Dépenses	13 176 104,90 €	11 915 310,84 €
	Recettes (dont affectation du résultat 2020)	13 176 104,90 €	13 339 741,79 €
	Résultats de clôture		1 424 430,95 €
Investissement	Dépenses (dont affectation du résultat 2020)	15 715 020,78 €	9 216 765,87 €
	Recettes	15 715 020,78 €	9 648 988,53 €
	Résultats de clôture		432 222,66 €
Budget annexe de la Coudoulette			
Fonctionnement	Dépenses	822 716,06 €	0,00 €
	Recettes (dont affectation du résultat 2020)	822 716,06 €	0,00 €
	Résultats de clôture		142 830,60 €
Investissement	Dépenses (dont affectation du résultat 2020)	822 716,06 €	0,00 €
	Recettes	822 716,06 €	0,00 €
	Résultats de clôture		-662 708,18 €
Résultats consolidés			1 336 776,03 €

Hors budget annexe de la Coudoulette, en sommeil pour l'instant, et en intégrant les restes à réaliser constatés pour l'année 2021, les besoins de financement pour la section d'investissement et l'affectation des résultats se traduisent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2021	761 660,68€
Résultats antérieurs reportés (R002)	662 770,27€
Résultat à affecter	1 424 430,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2021	1 551 165,64€
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	-1 118 942,98€
EXCEDENT DE FINANCEMENT (R001)	432 222,66€
Solde des restes à réaliser 2021	432 178,54€
Besoin de financement	+ 44,12 €

Ces résultats sont à compléter tenant compte de la dissolution du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Touloubre (SCIAT), dont la commune de Lançon-Provence était membre.

En conséquence, les résultats de l'EPCI, transférés aux anciens membres selon la clef de répartition mentionnée par l'arrêté préfectoral de dissolution du 9 décembre 2021, sont à cumuler avec les résultats 2021 de la commune, en fonctionnement comme en investissement. Le budget 2022, au moment de la reprise des résultats 2021 du budget communal, reprendra donc également les résultats du SCIAT.

L'affectation du résultat 2021 au budget 2022 doit donc également tenir compte des résultats du SCIAT.

S'ajoutent ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de +16 122,03 €
- En section d'investissement un excédent de +41 932,63 €

Compte tenu de l'absence de besoin de financement en section d'investissement, le résultat sera maintenu en section de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation des résultats 2021	
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 440 552,98 €
Ligne 001 Résultat d'investissement reporté	+ 474 155,29 €

Il convient de préciser que le résultat constaté en section de fonctionnement de 1 440 552,98€ devient une recette fonctionnement pour l'exercice 2022 mais servira progressivement à alimenter la section d'investissement pour concrétiser les différents projets municipaux.

La section de fonctionnement pour 2022 sera équilibrée uniquement avec les recettes de l'exercice et sans e résultat reporté pour éviter de dépenser pour fonctionner en utilisant les menues épargnes consolidées en 2021 et les années passées.

Concernant le budget annexe de la Coudoulette, celui-ci est voué à disparaître. En effet, en 2018, il a été décidé une dissolution du budget de la Coudoulette. Toutefois une dissolution ne peut être engagée tant que des compromis de vente sont en cours, ce qui est encore le cas en 2022.

A ce jour, ce budget annexe affiche un déficit cumulé de - 519 877,58 €, soit la créance que doit le budget principal vers le budget annexe.

Plusieurs parcelles restent à céder permettant de venir couvrir ce déficit.

Dès 2022, une opération de cession devrait se concrétiser comme suit pour une valeur totale de 298 000€ :

- Au profit du budget annexe = 273 769,14€
- Au profit du budget principal = 24 264,55€

A l'issue de cette opération, les démarches seront engagées pour dissoudre ce budget, mais également pour engager une modification du PLU visant à valoriser les parcelles, propriétés de la commune, restant à céder, afin de les céder et concrétiser un projet d'aménagement réaliste et réalisable à la hauteur des attentes municipales.

IV – LES PRINCIPAUX INDICATEURS

Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, des indicateurs de présentation de la situation financière ont développés.

Sans les détailler ici, ils sont issus de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2021 et donc du compte administratif.

L'épargne brute s'élève à 1 121 042 €.

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette épargne est affectée à la couverture de deux types de dépenses d'investissements :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne brute représente la pierre angulaire de la collectivité. Elle est à la base des différentes marges de manœuvres possibles. Elle joue également un rôle sur la trésorerie. Il est donc important de la conserver à un niveau suffisant. Pour ce faire, plusieurs leviers d'action sont disponibles notamment la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Au 31/12/2021, l'épargne brute représente 9,12% des recettes réelles. A titre d'information, le taux moyen d'une collectivité en bonne santé se situe aux alentours de 12 % et le seuil d'alerte se situe à 7 - 8%.

L'épargne nette s'élève à 476 287€.

C'est la capacité d'autofinancement de la commune, elle représente l'excédent de la section de fonctionnement qui, une fois le capital de la dette de l'exercice remboursé, sert à autofinancer les investissements de la Collectivité.

La capacité de désendettement de la collectivité se situe à 9 ans pour 2021.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette (Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute).

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante : c'est donc un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités.

La durée d'amortissement d'un investissement pour une collectivité oscille entre 10 et 15 ans. Ce seuil permet de définir un cadre de référence pour les collectivités. D'où un seuil d'alerte à 12 ans.

Plus la capacité de désendettement est faible plus la collectivité est solvable.

Ce ratio, dans l'hypothèse où il est en deçà du seuil et plus il tend vers 0, sera un outil de négociation dans l'optique de contracter un prêt pour nos projets d'investissements.

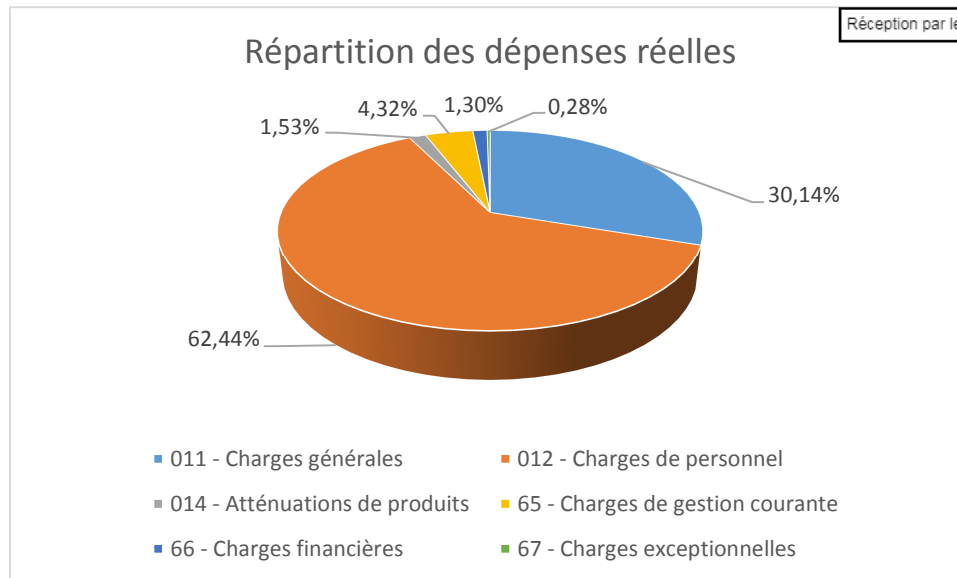
V – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD)

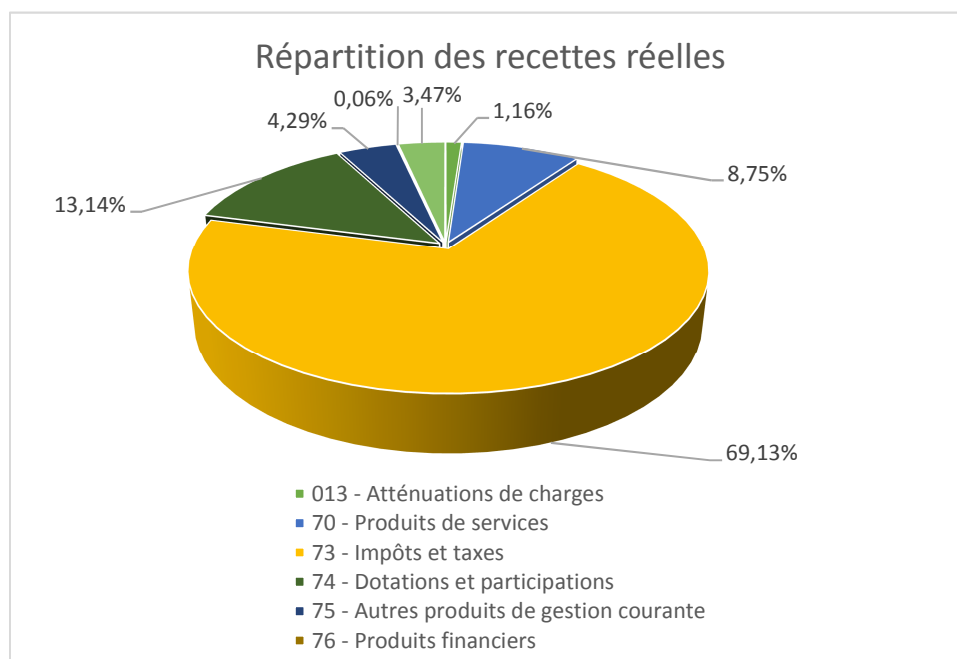
A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2021	CA 2021	Variation
011 - Charges générales	3 523 000,00 €	3 366 979,40 €	-4,43%
012 - Charges de personnel	7 160 000,00 €	6 975 972,52 €	-2,57%
014 - Atténuations de produits	170 966,02 €	170 378,02 €	-0,34%
65 - Charges de gestion courante	507 023,50 €	482 520,09 €	-4,83%
TOTAL CHARGES DE GESTION	11 360 989,52 €	10 995 850,03 €	-3,21%
66 - Charges financières	170 485,38 €	144 735,07 €	-15,10%
67 - Charges exceptionnelles	52 440,00 €	31 304,75 €	-40,30%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	472 190,00 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	12 056 104,90 €	11 171 889,85 €	-7,33%
023 - Virement de section à section	720 000,00 €	0,00 €	-100,00%
042 - Opérations d'ordre	400 000,00 €	743 420,99 €	85,86%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 120 000,00 €	743 420,99 €	-33,62%



B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2021	CA 2021	Variation
013 - Atténuations de charges	180 200,00 €	146 059,40 €	-18,95%
70 - Produits de services	1 040 100,00 €	1 104 558,55 €	6,20%
73 - Impôts et taxes	8 595 981,63 €	8 730 275,76 €	1,56%
74 - Dotations et participations	1 612 993,00 €	1 658 767,69 €	2,84%
75 - Autres produits de gestion courante	526 450,00 €	542 190,73 €	2,99%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	11 955 724,63 €	12 181 852,13 €	1,89%
76 - Produits financiers	7 420,00 €	7 420,00 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	38 000,00 €	438 659,71 €	1054,37%
78 - Reprises sur provisions semi budgétaires	472 190,00 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES	12 473 334,63 €	12 627 931,84 €	1,24%
042 - Opérations d'ordre	40 000,00 €	49 039,68 €	22,60%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	40 000,00 €	49 039,68 €	22,60%



VI - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

A – LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2021	CA 2021 (dont RAR)	Variation
20 - Immobilisations incorporelles	179 456,00 €	71 563,00 €	-60,12%
204 - Subventions d'équipements versées	670 508,30 €	670 095,45 €	-0,06%
21 - Immobilisations corporelles	1 536 386,25 €	1 190 879,55 €	-22,49%
23 - Immobilisations en cours	8 325 676,94 €	7 993 357,33 €	-3,99%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 712 027,49 €	9 925 895,33 €	-7,34%
16 - Emprunts et dettes	2 445 542,05 €	2 434 481,61 €	-0,45%
020 - Dépenses imprévues	293 468,18 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 739 010,23 €	2 434 481,61 €	-11,12%
45 - Opérations pour compte de tiers	755 040,08 €	553 839,15 €	-26,65%
TOTAL DEPENSES REELLES	14 206 077,80 €	12 914 216,09 €	-9,09%
040 - Opérations d'ordre	40 000,00 €	49 039,68 €	22,60%
042 - Opérations patrimoniales	350 000,00 €	238 018,60 €	-31,99%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	390 000,00 €	287 058,28 €	-26,40%
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020	1 118 942,98 €	0	-100,00%

	BP 2021	CA 2021 (dont RAR)	Variation
13 - Subventions d'investissement	6 002 140,52 €	5 716 574,69 €	-4,76%
16 - Emprunts et dettes	3 439 726,26 €	3 439 726,26 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	75 266,18 €	91 047,14 €	20,97%
23 - Immobilisations en cours	406 642,27 €	385 234,18 €	-5,26%
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	9 923 775,23 €	9 632 582,27 €	-2,93%
10 - Dotations et fonds divers	898 384,16 €	884 679,15 €	-1,53%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 235 474,31 €	2 235 474,31 €	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	32 347,00 €	32 247,00 €	-0,31%
024 - Produits des cessions immobilières	400 000,00 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL RECETTES FINANCIERES	3 566 205,47 €	3 152 400,46 €	-11,60%
45 - Opérations pour compte de tiers	755 040,08 €	553 839,15 €	-26,65%
TOTAL RECETTES REELLES	14 245 020,78 €	13 338 821,88 €	-6,36%
021 - Virement de la section de fonctionnement	720 000,00 €	0,00 €	-100,00%
040 - Opérations d'ordre	400 000,00 €	743 420,99 €	85,86%
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00 €	238 018,60 €	-31,99%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 470 000,00 €	981 439,59 €	-33,24%

B – LES RESTES A REALISER 2021

En 2021, l'essentiel des travaux s'est concentré sur les travaux de création du nouveau gymnase et des travaux de voirie en entrée de ville.

Pour financer ces travaux, une aide exceptionnelle du CD13 a été obtenue. D'un montant de 1 035 797 €, elle a permis d'absorber le déficit d'investissement programmé pour 2021.

Outre cette subvention, c'est deux crédits relais qui ont dû être souscrit pour financer ces travaux :

- Le premier avec la CEPAC d'un montant de 1 650 000€. Il s'agit d'une avance sur la cession d'un terrain municipal. Un compromis a été signé fin 2021 et l'acte définitif le sera avant fin 2022. Cet emprunt sera alors remboursé dès versement des fonds correspondant à la valeur du terrain. Ces recettes été indispensables pour financer en fonds propres les travaux d'investissement, hors subvention.
- Le deuxième auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 789 000€. Il s'agit d'une avance sur les subventions restant à percevoir. La totalité des subventions devrait être versée avant la fin 2022. Cet emprunt sera alors remboursé.

La section d'investissement a été votée par chapitre et par nature en 2021 ne mettant en avant et en toute transparence l'objet des travaux à réaliser et réalisés.

Pour 2022, la section d'investissement sera votée au Budget primitif par opération. Dès la validation des Restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées mais pas encore réalisées sont présentées par opération telles que présentées ci-après.

Ces crédits sont donc reconduits sur l'exercice 2022.

RESTES-A-REALISER 2021 - DEPENSES PAR OPERATION

N° de l'opération	Intitulé de l'opération	Reports 2021	Chap. 16	chap. 20	chap. 204	chap. 21	chap. 23	chap. 4541	chap. 4581
100	Acquisitions immobilières	11 312,86 €							
102	Matériels et logiciels informatiques	83 577,00 €							
103	Réalisations de travaux divers (bâtiments et espace public)	83 315,42 €							
104	Rénovation Eglise	5 088,00 €							
105	Création d'un nouveau Gymnase	3 134 842,44 €							
106	Entrée de ville	572 939,89 €							
107	Travaux de voirie - Programme 2020	96 216,00 €							
108	Travaux de voirie - Programme 2021	154 623,86 €							
109	Sécurité publique	58 038,60 €							
110	Provence verte/plantations	165 328,80 €							
106	Extension de la cantine de l'école des pinèdes	2 886,01 €	2 445 452,52 €	5 559 642,63 €	670 508,30 €	1 560 842,25 €	2 921 034,31 €	123 060,00 €	631 980,08 €
112	Enfouissement des réseaux	452 334,00 €							
113	Travaux de rénovation des écoles - Programme 2021	64 625,40 €							
114	Participations à différents organismes	37 761,45 €							
115	Aménagement cœur village	29 000,00 €							
116	Requalification des voiries municipales	20 000,00 €							
Hors Opération - 4541		105 833,90€							
Hors Opération - 4581		25 727,85€							
TOTAL		5 103 451,48 €	Total voté BP+DM						

RESTES-A-REALISER EN RECETTES PAR OPERATION

N° de l'opération	Compte-Libellé	Report 2021	CHAP.13	CHAP. 16	CHAP.21	CHAP.23	CHAP. 4542	CHAP .4582
100	Acquisitions immobilières	91 906,00 €						
103	Réalisations de travaux divers (bâtiments et espace public)	195 512,83 €						
104	Rénovation Eglise	4 506,19 €						
105	Création d'un nouveau Gymnase	2 920 055,31 €						
106	Entrée de ville	959 417,66 €						
107	Travaux de voirie – Programme 2020	50 600,00€	6 002 140,52 €	3 439 726,26 €	75 266,18 €	406 642,27 €	123 060,00 €	631 980,08 €
108	Travaux de voirie - Programme 2021	79 850,00 €						
109	Sécurité publique	123 603,00 €						
110	Provence verte/plantations	96 442,00 €						
111	Extension d la cantine de l'école des pinèdes	14 459,20 €						
113	Travaux de rénovation des écoles - Programme 2021	3 359,00 €						
Hors Opération 4541		105 833,90€						
Hors Opération 4581		25 727,85€						
TOTAL RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT		4 671 272,94 €	Total BUDGET PRIMITIF + DM					

